

CENTRE HOSPITALIER DE MARTIGUES

**Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut de Formation des Aides-soignants**

80, Avenue des Cigales B. P : 50248 - 13698 MARTIGUES
Cedex

site internet : www.ch-martigues.fr

☎ 04.42.43.25 30 et 04 42 43 25 31 - Fax : 04.42.43.25 29 Courriel:
ifsi@ch-martigues.fr

Projet Pédagogique

Formation

Des

Aides - Soignants

SOMMAIRE	
	Pages
1/ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	
1.1/ Objectifs globaux	3
1.2/ Objectifs spécifiques	3
2/ ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT	
2.1/ Généralités	3
2.2/ Stages	4
2.3/ Organisation de l'enseignement théorique	4
2.4 / Organisation de l'enseignement clinique	5
2.4.1/Répartition des stages cliniques	5
2.4.2 Objectifs de stage	6- 8
3/LE SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'ELEVE	9
4/ EVALUATION	10
4.1/ Evaluation des compétences en stage	10
4.1.1/ Consignes des Mises en Situation Professionnelle	10
4.1.2/ Modalités des Mises en Situation Professionnelle	12
5. LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ	13
5.1/ Le mode d'élection	13
5.2/ Le rôle et les missions des délégués	13
5.3 / Les attentes institutionnelles	13
5.4/Les réunions de la section de la vie étudiante	14
6. MODALITÉS D'OBTENTION DU DEAS	16

1/ LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1.1/ Objectifs globaux

Le projet pédagogique tend plus particulièrement à :

Développer et mobiliser chez l'élève :

- L'autonomie
- Le sens de la responsabilité professionnelle
- Le respect du cadre institutionnel
- La capacité d'adaptation
- Le respect de soi et de l'autre.

Ce sont les valeurs intrinsèques de la profession d'aide soignant. Celles-ci peuvent s'appliquer dans la vie au sein de l'institut, dans les différents lieux d'apprentissage ainsi que dans les situations de soins.

1.2/ Objectifs spécifiques

La continuité de l'apprentissage en alternance des soins aides soignants au cours de cette année, doit contribuer à développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e).

L'accent sera mis plus particulièrement sur :

- L'appropriation de connaissances théoriques et pratiques
- La construction des 8 compétences professionnelles
- L'évaluation des pratiques professionnelles
- L'acquisition d'un positionnement professionnel
- La méthodologie de la démarche de soins,
- L'utilisation des outils d'organisation des soins tel que : le dossier de soins, le diagramme de soins, la planification et les transmissions ciblées pour une prise en charge holistique du patient.

2/ ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

2.1/ Généralités

L'enseignement à l'Institut de Formation en alternance commence le:

Lundi de la première semaine de septembre au vendredi de la première semaine de juillet.

Il comprend :

- 17 semaines de cours
- 24 semaines de stage

L'enseignement sera de 35 heures par semaine avec une amplitude allant de :

8 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi.

Au cours de l'année scolaire, les périodes de vacances sont de 3 semaines réparties en :

- 2 semaines pour les fêtes de fin d'année
- 1 semaine au printemps

2.2/ Stages

Les stages cliniques obligatoires d'une durée de :

- 840 heures organisées et réparties en 6 stages de 140 heures dont 1 au choix de l'élève, en accord avec l'équipe pédagogique, sous couvert de la Direction, en fonction de son projet professionnel. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- Service de court séjour : médecine, réanimation, soins continus, chirurgie;
- Service de moyen séjour ou de long séjour : personnes âgées ou handicapées, soins de suite et réadaptation;
- Service de santé mentale ou de psychiatrie;
- Secteur extra hospitalier: Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), Hospitalisation à domicile (HAD), Maison d'accueil spécialisé (MAS).

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une **structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire**.

Au cours de leur cursus de formation, les élèves de l'IFAS du centre Hospitalier de Martigues ont obligation d'effectuer au moins 70 h de stage de nuit. Ces heures devront être réalisées au plus tard au stage 5.

2.3/Organisation de l'enseignement théorique

8 modules sont enseignés, ils correspondent à l'acquisition des 8 compétences nécessaires à l'obtention du diplôme d'état. Les cours théoriques ont lieu principalement au Bât A dans la salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur.

Modules	Compétences	Nombre d'heures
1	Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.	140
2	Apprécier l'état clinique d'une personne.	70
3	Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'une personne.	175
4	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.	35
5	Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.	70
6	Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux ; et médico-sociaux.	35
7	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.	35
8	Organiser son travail dans une équipe pluri-professionnelle.	35
TOTAL		595

2.4 Organisation de l'enseignement clinique

2.4.1 Répartition des stages cliniques

Stage 1 M4 et M6	Stage 2 M1 MSP 1	Stage 3 M2	Stage 4 M5	Stage 5 M3 MSP 3	Stage 6 M3 Choix optionnel
---------------------	------------------------	---------------	---------------	------------------------	----------------------------------

Du lundi au dimanche inclus à raison de 35 heures semaine (horaires et modalités définis dans le règlement intérieur), planning adapté au roulement des équipes en place dans les différents services.

2.4.2/Objectifs de stage :

STAGE	MODULE	Objectifs globaux
Stage 1	M4 et M6	➤ identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements ; ➤ identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical ; ➤ installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux ; ➤ identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ; ➤ doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ; ➤ utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ; ➤ identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ; ➤ installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne ; ➤ utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées ; ➤ apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ; ➤ repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils médicaux et alerter ; Objectifs institutionnels ➤ Repérer selon la structure les animations et/ou les activités thérapeutiques mises en place dans l'établissement ; ➤ Analyser une pratique professionnelle (une toilette, une aide au repas) ; ➤ Préparer une démarche de soins de 2 patients ou 3 patients selon la structure.
Stage 2	M1	Objectifs globaux ➤ identifier les besoins essentiels de la personne et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de sa famille ; ➤ repérer l'autonomie et les capacités de la personne ; ➤ apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination, le déplacement en l'adaptant aux besoins et aux capacités de la personne, en respectant sa pudeur et les règles d'hygiène ; ➤ stimuler la personne lui proposer des activités contribuant à maintenir son autonomie et à créer du lien social ; Objectifs institutionnels ➤ Repérer une situation de communication en vue de l'élaboration du livret du module 5. ➤ Rédiger la présentation de la personne et la description de la situation.

Stage 3	M2	Objectifs globaux ➤ observer la personne et apprécier les changements de son état clinique ; ➤ identifier les signes de détresse et de douleur ; ➤ mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques et réaliser les courbes de surveillance ; ➤ identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie ; ➤ identifier les risques liés à la situation de la personne ; ➤ discerner le caractère urgent d'une situation et alerter. Objectifs institutionnels ➤ Préparer une démarche de soin de 2 patients ou 3 patients selon la structure ; ➤ Repérer dans la structure les outils de planification et réaliser la planification des soins des 2 ou 3 patients choisis pour la démarche de soins ➤ analyser une pratique professionnelle en lien avec la compétence 2 et 3 (un pouls, tension artérielle, collaboration avec l'infirmière pré et post opératoire, analyse d'urines, coproculture, diurèse, etc.)
Stage 4	M5	Objectifs globaux ➤ écouter la personne et son entourage, prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ; ➤ s'exprimer, échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne avec discrétion ; ➤ expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel, apporter des conseils sur les actes de la vie courante ; ➤ faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ; ➤ apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur ; ➤ identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport à la personne et à sa situation. Objectifs institutionnels ➤ analyser une pratique professionnelle (prise d'un pouls, d'une pression artérielle, analyse d'urines, coproculture, diurèse, etc.)

Stage 5 et Stage 6	M3	Objectifs globaux ➤ rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin ; ➤ identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins de la personne ; ➤ organiser l'activité de soin en fonction de l'environnement et de la personne ; ➤ choisir le matériel approprié au soin ; ➤ réaliser les soins dans le respect de la personne, de son autonomie, de son intimité en tenant compte, des appareils et matériels d'assistance médicale : réaliser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil et apporter son aide à l'infirmier dans la réalisation de soins ; ➤ adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de la personne et à ses habitudes de vie ; ➤ évaluer la qualité du soin réalisé et réajuster le cas échéant. Objectifs institutionnels ➤ Elaborer son projet professionnel, ➤ Rédiger une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae afin de postuler dans les structures de soins en lien avec le projet professionnel.
--------------------------	----	---



3. LE SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'ELEVE :

Le suivi pédagogique sert à accompagner l'élève tout au long de sa formation en favorisant une approche personnalisée. Le but du suivi pédagogique est de mesurer l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir être
Ce suivi est assuré par un formateur référent.

Le suivi pédagogique fait partie intégrante de la formation. Il est un accompagnement centré sur l'élève afin :

- De lui permettre d'identifier ses ressources, de les mobiliser, de les développer, et les exploiter.
- De prendre conscience et d'identifier ses difficultés
- De fixer des objectifs et /ou des moyens pour dépasser ses difficultés.

Le suivi pédagogique constitue une mise à disposition d'outils et de personnes ressources pour que l'élève puisse mesurer le chemin parcouru, celui qui lui reste à parcourir afin d'envisager la stratégie à adopter pour :

- Atteindre ses objectifs d'apprentissage (compétences aides-soignantes);
- Trouver et tenir sa place dans un groupe ou une équipe;
- Développer son autonomie et s'auto évaluer;
- Gérer son développement personnel;
- S'approprier attitudes et comportements pour devenir un professionnel compétent.

Les moyens utilisés :

Un suivi pédagogique collectif, en lien avec le stage :

- Préparation, définition des objectifs, expression des attentes et des interrogations de l'élève; réajustement et accompagnement par les formateurs de l'IFAS
- L'exploitation de stage : dans le but de mesurer l'atteinte des objectifs, de faire le point sur les acquis, de permettre à l'élève de se situer par rapport à des situations professionnelles, de partager et de confronter ses expériences avec les autres élèves et enfin de permettre à l'élève de s'exprimer et de s'intégrer dans un groupe et d'être acteur de sa formation. Cette exploitation sous forme d'analyse de pratique professionnelle est assurée par les formateurs de l'IFSI/IFAS et/ou les professionnels de terrain.
- Une Mise en situation professionnelle formative est organisée sur les stages n°1 et 4
- Des visites sur les terrains de stage pourront être organisées sur les stages n°3 ou n°4 pour les élèves présentant des difficultés.

Durant sa formation, l'élève bénéficie de deux suivis pédagogiques individuels obligatoires.

Les rendez vous sont fixés par le référent pédagogique.

Le premier suivi pédagogique individuel obligatoire à lieu en décembre.

Le deuxième suivi pédagogique individuel obligatoire, en avril

Ces suivis ont pour objectifs de :

- Mieux connaître l'élève;
- L'orienter à partir de ses résultats théoriques et pratiques;

- Faire le point sur ses motivations et son intégration dans l'exercice professionnel, en dégagant ses ressources et ses difficultés.

L'étudiant peut demander à son référent de bénéficier d'autres suivis pédagogiques individuels. Les demandes de rendez-vous devront être formulées à partir du document institutionnel (demande de rendez-vous)

En cas d'absence prolongée du référent, la continuité du suivi est garantie par la désignation d'un autre référent.

4. L'EVALUATION

Elle s'inscrit dans le dispositif de formation et comprend deux fonctions principales :

- Un repérage des réussites et des erreurs. La recherche de sens facilite le décodage et l'analyse des points positifs et des points à améliorer;
- Un réajustement.

L'évaluation formative permet d'apprécier les progrès et les difficultés de l'élève dans l'acquisition des connaissances et des capacités professionnelles. Elle permet à l'apprenant de se situer aux différentes étapes de ses apprentissages et de bénéficier de réajustements pédagogiques.

L'évaluation normative a pour objectif de contrôler et d'évaluer les connaissances relatives aux compétences professionnelles à acquérir par l'élève.

4.1 /Evaluation des compétences en stage :

À chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base du support d'évaluation prévu en annexe II de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Pour chaque unité de compétences, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation.

Au terme des six stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences.

Chaque compétence est validée si l'élève aide-soignant obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'elles.

4.1.1 / Consignes des Mises en Situation Professionnelle :

Elles consistent en la participation du candidat à la prise en charge d'une personne (cf. modalités page suivante) dans la réalisation d'une ou plusieurs activités de la vie quotidienne ou d'un ou plusieurs soins. Elles se déroulent dans des structures où le candidat est en stage depuis au moins cinq jours. La durée d'une mise en situation professionnelle est de 1 heure 30 à 2 heures maximum.

Chaque mise en situation professionnelle se décompose en deux parties :

- Analyse de la situation d'une personne dans le cadre de la participation à la démarche de soin : présentation de la personne où des personnes soignées prises en charge ;
- Réalisation d'un ou plusieurs soins.

L'élève sera évalué au cours de 2 mises en situation professionnelle (MSP):

- **MSP 1 du module 1** : Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.
- **MSP du module 3** : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'une personne.

4.1.2/ Modalités de Mises en Situation Professionnelle

	Mise en situation module 1	Mise en situation module 3
Démarche de soins	Présentation synthétique des patients pris en charge et planification de leurs soins. Présentation complète de la démarche de soin relative à un des patients choisie par le jury.	Présentation synthétique des patients pris en charge et planification de leurs soins. Présentation complète de la démarche de soin relative à un des patients choisie par le jury.
Nombre de patients	Prise en charge de 2 patients pour tous les terrains de stage	Prise en charge de 2 patients pour les terrains de stage suivant : Court séjour (chirurgie de semaine), réanimation, soins intensifs (S.I.), Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.), et Hospitalisation à Domicile (H.A.D.) Prise en charge de 3 patients pour les terrains de stage suivant : Médecine, Mas (Maison d'Accueil Spécialisé), Chirurgie, Moyens, Longs séjours et psychiatrie, EPHAD, etc....
Soins	un à plusieurs soins.	un à plusieurs soins.
Durée	1h 30.	1h 30.
Lieu	Au cours du stage 2 ou 3 dans lequel l'élève est en stage depuis au moins 5 jours en présence effective.	Au cours du stage 5 ou 6 dans lequel l'élève est en stage depuis au moins 5 jours en présence effective.
Jury	Le nombre d'examineurs est de deux : un infirmier formateur permanent dans un institut de formation d'aides soignants et un infirmier ou une puéricultrice ou un cadre de santé ou une sage femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un éducateur spécialisé ou un aide soignant. Ce dernier doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et exercer au sein de la structure dans laquelle se déroule la MSP.	Le nombre d'examineurs est de deux : un infirmier formateur permanent dans un institut de formation d'aides soignants et un infirmier ou une puéricultrice ou un cadre de santé ou une sage femme ou un éducateur de jeunes enfants ou un éducateur spécialisé ou un aide soignant. Ce dernier doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans et exercer au sein de la structure dans laquelle se déroule la MSP.
notation	Sur 20 points : DDS : 8 points Soins : 12 points.	Sur 30 points : DDS : 10 points Soins : 20 points.
Conditions de validation	Deux épreuves 1. Epreuve écrite 2. 1 MSP Obtenir une note égale ou supérieur à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 /20 à l'une des deux épreuves Si les conditions de validation ne sont pas remplies, une épreuve de rattrapage est organisée durant le stage 3.	Obtenir une note égale ou supérieur à 15/30 sans note inférieure à 8/20 au soin et disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2. Si les conditions de validation ne sont pas remplies, une épreuve de rattrapage est organisée durant le stage 6.

5. LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ

5.1/Mode d'élection :

Ils sont élus en début d'année au suffrage universel direct, pour une durée d'un an.
Les deux délégués ainsi élus seront aidés de deux suppléants

5.2 /Rôle et mission des délégués

- Avant les différentes réunions :

Proposer un temps de rencontre de toute la promotion

Donner l'information sur les points à l'ordre du jour

Recueillir les différents points de vue sur les sujets à aborder, tant sur le plan collectif qu'individuel.

Faire une synthèse des points de vue exprimés

- Pendant les réunions

Les points de vue rapportés sont ceux de la promotion. Les délégués ont droit à la parole comme tous les autres membres.

Demander la parole

Exprimer son point de vue dans le respect mutuel.

- Après les réunions

Faire le compte rendu à la promotion

Rappel.

Concernant les conseils, technique, pédagogique et de discipline, il y a obligation de respect du secret professionnel, notamment pour les débats concernant la situation particulière de certains étudiants et élèves. Les documents de travail remis en séance ne sont pas à diffuser

5.3/ Les attentes institutionnelles

La philosophie de l'institut valorise la place de l'élève dans le dispositif de formation.

Une implication forte des élèves dans la vie de l'institution est attendue

Les délégués sont le trait d'union permanent entre la promotion et le directeur de l'institut, le formateur responsable, les autres personnels de l'IFSI- IFAS, pour toutes les questions internes à la promotion, la transmission de consignes ponctuelles, la résolution avec l'ensemble de la promotion, des problèmes inhérents à la vie de tout groupe en formation etc....

Ils contribuent à déterminer les modalités de fonctionnement du groupe, pour que chacun y trouve sa place, dans le respect des règles de fonctionnement qui ne sont pas incompatibles avec la bonne ambiance et la convivialité.

Ils proposent toutes les initiatives pouvant améliorer la vie sociale de la promotion en particulier et de l'IFSI- IFAS I en général.

Ils contribuent à développer des contacts avec les autres promotions, élaborer des projets communs d'activités diverses, créer une ambiance dynamique dans l'IFSI.

5.4) Les réunions de la section de la vie étudiante

Elles ont lieu, à la demande du Directeur de l'Institut ou des élèves. Toutes les questions relatives aux conditions de formation et à la vie étudiante peuvent être abordées. Cette instance à laquelle participent également les représentants de l'équipe pédagogique et du secrétariat, a pour objectif de favoriser le dialogue et la communication au sein de l'IFSI/IFAS, de réguler les éventuels dysfonctionnements du quotidien et de favoriser la convivialité et un climat favorable à l'épanouissement de chacun, au sein de la communauté humaine à vocation professionnelle que constitue l'IFSI/IFAS.

6 / MODALITES D'OBTENTION DU DEAS

Sont déclarés reçus au diplôme d'état d'aide-soignant les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier et qui ont suivi l'intégralité des enseignements théoriques et cliniques liées à celle-ci.

La liste des candidats reçus au diplôme d'état d'aide-soignant est établie par le jury.

La publication des résultats interviendra au plus tard le fin juillet

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issu des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de cinq ans après décision du jury pour valider le ou les modules auxquels il a échoué.

Il doit suivre le ou les modules d'enseignement en institut non validés, et satisfaire à l'ensemble des épreuves de validation du module ou des modules concernés.

Pour cela il adresse un courrier à la direction de l'IFAS de son choix.

Au delà de ce délai de cinq ans, l'élève perd le bénéfice des modules d'enseignement validés et pour les élèves en cursus complet celui des épreuves de sélection.